

La pêche artisanale en alerte

par Vincent Berthet

Le contexte et les pratiques de la pêche et des productions marines évoluent. Très vite, et aussi bien dans le secteur de la pêche artisanale – en mer ou dans les eaux intérieures –, que dans celui de l'aquaculture ou de la pêche de haute mer industrialisée. Ces évolutions font ressortir des défis fondamentaux, et non seulement techniques. En effet, selon l'ensemble des prévisions possibles, il en va de la survie à très court terme de groupes sociaux, pauvres ou en situation précaire, liés à la pêche artisanale, là où précisément les pêcheurs se comptent par millions : en Inde, en Afrique et Madagascar, en Chine (1), dans plusieurs pays d'Amérique latine ; mais aussi dans des territoires où le pêcheur artisan s'est fait plus rare, c'est-à-dire en Europe ou en Amérique du Nord. Quant à la ressource halieutique elle-même, son avenir à moyen terme est aussi suspendu (2).

Ressource vitale

Or cette singulière cueillette qu'est la pêche a pour l'humanité une valeur bien supérieure à celle que lui alloue l'indifférence la plus répandue. Valeur de portée symbolique, bien sûr, sur une planète avant tout bleue, mais aussi très matérielle : denrée vantée par les diététiciens, le poisson représente une source capitale de protéines animales dans l'alimentation humaine, surtout dans certains pays (3). Dans une très forte proportion, il est pêché dans des eaux intérieures et des périmètres proches des côtes, et ces zones deviennent des espaces sensibles et souvent conflictuels. La résolution de ces problèmes et de ces conflits ne se limite pas à la responsabilité des professionnels concernés, ni à celle des États pris individuellement. Même dans le cas des lacs, plusieurs États sont en général impliqués, soit comme riverains, soit au titre des bassins versants.

Le problème posé par la pêche est donc triple :

La pêche vivrière, avec un faible investissement en matériel, et des ventes principalement sur les marchés locaux, correspond à un enjeu de sécurité alimentaire. Elle ne peut rapidement, pas plus que l'agriculture vivrière, être remplacée par une activité productive d'un autre type. Il est d'autant plus justifié de la soutenir que les populations des zones littorales reliées pour leur subsistance – et aussi sur le plan culturel – aux activités de pêche sont infiniment plus nombreuses que celles des pêcheurs à proprement parler. Récemment, les groupes sociaux concernés, aussi bien au Sénégal qu'en Inde ou au Chili, ont créé des organisations représentatives (4), souvent en alliance ou avec l'aide des organisations professionnelles ou des associations de solidarité internationale d'Europe ou du Canada (5). Leurs positions ne se limitent pas à une revendication défensive, mais ont pour perspective de sauvegarder à terme les ressources locales en poisson et les habitats marins, et de maintenir leurs communautés par une exploitation raisonnée de ces ressources ; discours que leurs pratiques habituelles viennent, à un certain nombre d'exceptions près, confirmer.

1) Lire dans le dossier de ce numéro les contributions de Ph. Blancher, A. Sall, B. O'Riordan...

(2) Cf. l'article de J. Chaussade.

(3) Réalités que permettent d'approcher la synthèse statistique et les commentaires de C. Royon.

(4) Voir les propos de D. Le Saucé ou Ch. Sharma.

(5) Ont été particulièrement actifs en ce domaine le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels, ou, dans le monde des associations de solidarité, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

Toutes confondues, mais avec des degrés de responsabilité différents, les pratiques de pêche actuelles aboutissent à une surexploitation globale de la ressource ; elle est liée avant tout aux logiques économiques des pays les mieux équipés et à la surcapacité des flottes (6). Quelques années après l'adoption par la FAO et ses États-membres d'un « Code de conduite de la pêche responsable », et au moment – novembre 2001 – où cette organisation réunit une assemblée consacrée officiellement à l'enrayement de la malnutrition chronique, il apparaît que l'application de ce code, sous réserve bien sûr qu'existe une réelle volonté politique, est malaisée : la mobilité des bancs et les difficultés techniques d'un examen systématique de tous les fonds de pêche rendent aléatoires les prévisions quant au renouvellement de la ressource. L'ignorance étant souvent l'alibi d'une négligence très lucrative, les réactions sont souvent tardives, une fois que les captures de telle espèce ont plus que sensiblement décliné.

Le troisième défi actuel est en partie lié au premier. Il est celui du maintien des espaces et biosystèmes marins et aquatiques, y compris les plus spécifiques, comme les mangroves, dans un état de qualité suffisant. Il s'agit que la diversité des espèces ne poursuive pas son actuel appauvrissement, et que le support naturel de maintien d'une ressource halieutique ne soit pas mis en péril irréversiblement, en particulier par les pollutions d'origine terrestre. D'une manière générale, les ressources disponibles dans les océans tendent à être considérées comme disponibles pour une exploitation à court terme quasiment sans bornes. Cette attitude s'enracine en particulier dans la grande méconnaissance des populations en général, et de leurs dirigeants, sur les réalités de la mer et des « gens de mer » dans leur ensemble. La substance de la mer et le labeur de ses marins (pêcheurs et autres) sont largement présents dans l'assiette du consommateur occidental, dans la mangeoire de ses vaches, dans le revenu moyen et le volume d'emplois de son pays. Et pourtant, l'ampleur des productions et des flux économiques ancrés dans les réalités maritimes est méconnue, ignorée par la plupart des Européens. La mer est pour eux objet de fréquentation touristique, de loisirs, d'émotion esthétique, ou théâtre des exploits publi-sportifs de leurs vedettes...

Plusieurs facteurs, il est vrai, éloignent l'économie maritime et notamment celle des pêches du citoyen européen : raréfaction du nombre de travailleurs de la pêche et des ports de pêche dans un certain nombre de pays (7), conditionnements du poisson sophistiqués et très éloignés de sa configuration naturelle, réflexes de repli, douloureux sans doute, d'une partie des professionnels de la pêche... Pendant que l'économie mondiale se « marinisait », selon l'expression du géographe A. Vigarié, les pays comme la France ont perdu leur culture maritime ou l'ont mise au musée. Le monde marin n'est perçu dans toute sa fragilité que lorsqu'une catastrophe – naufrage majeur, marée noire – vient heurter la négligence et l'indifférence communes.

Un espace-test

Pour la pêche, **l'imbrication des enjeux sociaux** – le devenir des populations vulnérables liées à la pêche –, **économiques** – quelle ressource et quel revenu demain ? – **et écologiques** est manifeste. Elle impose une attitude de vigilance collective et,

(6) A ce sujet, cf. les analyses de R. Mongruel, B. Gorez, F. Boyer.

(7) En France, moins de 30 000 emplois dépendent directement de la pêche (65 000 environ en incluant le mareyage et la transformation du poisson).

plus spécifiquement, une concertation effective entre les groupes sociaux et les activités économiques des zones maritimes et littorales, au sens large, sur lesquelles habite la très grande majorité des habitants de la planète.

Cette intégration des divers enjeux entourant l'activité économique autour de la mer – celle du secteur de la pêche, comme d'ailleurs celle du transport maritime, n'est pas encore acceptée, avec ses implications concrètes, par l'ensemble des protagonistes concernés. Les caractéristiques propres au domaine maritime, en particulier le fait que les phénomènes de changement ou de dégradation s'y inscrivent dans le long terme, font cependant que cette recherche d'une voie vers un développement durable a progressé ; les acteurs et institutions concernés, sous la pression des menaces (8) et rapports de forces, ou à la suite d'une dynamique de concertation plus positive, réagissent. C'est justement à propos d'un espace maritime, la Mer du Nord, que le « principe de précaution », concept aujourd'hui largement diffusé et discuté, a été pour la première fois évoqué au sein d'une Conférence internationale.

Certaines réalisations en cours ou en projet sont exemplaires (9). Le mouvement de regroupement national et international des acteurs de la pêche artisanale, quelles que soient ses difficultés, correspond à une poussée irréversible (10). Et les organisations multinationales et les États ont commencé en discours et parfois en actes à rompre avec leur passivité. Par rapport à l'optique du développement

L'enracinement maritime d'Économie & Humanisme

La matrice d'Économie et Humanisme a été « le Mouvement de Saint Malo » dont son fondateur avait été le principal animateur. Marqué par la méthode jociste, le dominicain Lebret lance en 1930 une grande enquête de terrain qui le conduit à visiter tous les ports du littoral de la Manche et de l'Atlantique, au moment où la grande crise atteint cruellement les artisans des pêches maritimes. Aussi, après avoir créé la JMC (Jeunesse Maritime Catholique) sur le modèle de la JOC (Jeunesse Ouvrière Catholique), Lebret lance-t-il, avec Ernest Lamort, un marin de Saint-Servan, un mouvement social désigné par les historiens comme « le Mouvement de Saint Malo ».

Appuyé sur un « Secrétariat social maritime », le Mouvement dénoncera la surexploitation des matelots dans la grande pêche, la dépendance des artisans par rapport aux armateurs, les modes de rémunérations inadaptés et souvent misérables des pêcheurs, les structures dépassées de la profession. Il prône alors des mesures de protection et d'organisation des marchés.

Le Mouvement semble déboucher au moment du Front Populaire. Les comités de pêche qu'il a lancés (grande pêche, iode, thon, crustacé, maquereau, sardine) commencent à être reconnus, mais les décrets d'application pour généraliser la formule ne sont pris que le 24 mai 1938 (11).

Songeant alors à créer Économie et Humanisme, dont les statuts associatifs seront déposés à la préfecture de Marseille le 24 septembre 1941, Lebret prend du recul et cherche à élargir son horizon. Il entreprend alors une grande enquête sur les pêches européennes dont les résultats ne seront publiés qu'après la guerre.

(8) Ainsi certains adeptes de la « mer-loisir » ont-ils amorcé une mobilisation pour la qualité de cet écosystème ; surfeurs de la Côte basque, yachters... L'élargissement des thèmes traités par l'émission télévisée *Thalassa* (France 3) dénote la même prise de conscience.

(9) Cf. l'expérience largement enclenchée d'un Parc national en mer d'Iroise.

(10) C'est en lien avec la préparation prometteuse de l'Assemblée constitutive du Forum mondial des travailleurs de la pêche (octobre 2000) que ce dossier d'Économie & Humanisme s'est amorcé. Cette Assemblée a vu l'éclatement en deux branches du mouvement international des pêcheurs ; mais cette rupture n'annule pas leur émergence de plus en plus forte comme acteurs collectifs.

(11) Pour en savoir plus sur cette histoire, lire **André Chomel**, « La période 1930-1942 : des débuts du Mouvement de Saint Malo à la Fondation d'Économie et Humanisme », *Les cahiers des amis du Père Lebret*, mai 1981, p. 1 à 10 ; **Michel Lagrée**, *Religion et culture en Bretagne 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992 p.494-504 ; **Denis Pelletier**, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le Tiers-monde, 1941-1966*, Paris, Le Cerf, 1996, p. 20-22.

durable, la pêche est donc un « secteur-test » : la compréhension des problèmes de la pêche a un intérêt de formation aux critères d'un développement humain durable, ce qui rejoint l'un des objectifs centraux de l'association Economie & Humanisme pour 2001-2002.

Dans une première partie, le dossier met en évidence, avec des illustrations, les principaux éléments du contexte actuel concernant les pêches et productions marines de type artisanal et les groupes sociaux qui en vivent ; de nombreuses situations s'avèrent plus qu'alarmantes et les responsabilités en la matière des pouvoirs économiques et politiques des peuples « caviar » sont patentées. Un certain nombre d'articles (2ème partie) présentent ensuite, en regard des problèmes soulevés et sans omettre les difficultés et les obstacles, des repères globaux pour un avenir de la pêche. Chacun d'entre eux est appuyé par un texte plus bref reflétant la façon dont les acteurs concernés tentent d'orienter leurs pratiques professionnelles, leurs dynamiques de concertation, leurs revendications dans le sens du développement durable.

La finalité globale de ce dossier est de fournir un document de synthèse sur le thème à ceux qui sont directement concernés par le devenir de la pêche, ou activement solidaires des groupes sociaux vulnérables vivant de la pêche ; elle est aussi de contribuer à la prise de conscience, par des publics larges, de l'importance d'adopter une logique de développement solidaire et durable. La pêche et les enjeux maritimes en général concentrent, en effet, les raisons d'agir en ce sens.

Vincent Berthet